



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 FEVRIER 2026**

<p>L'an deux mille vingt-six, le 02 Février à 20H00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Beaumont Saint-Cyr se sont réunis dans la salle du conseil en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.</p>	<p>PRESENTS : M. REVEILLAULT Nicolas - M. GALARD Pascal - Mme Stéphanie TOUZALIN - M. SZUNIEWIEZ Jacky - Mme BRIMAUD Marie-Jeanne - M. BIASON Christophe - Mme HERMOUET Karine - M. BLANCHARD Bernard - M. PASTOUR Patrick - Mme DIMIER Brigitte - Mme CHEVALIER Maryse - Mme RAT Christine - M. CINTRACT Stéphane - Mme VACHON Christèle - M. GITTON Hugo - M. DESFEUX Gervais - M. LE HELLEY Johnny - M. MICHAUD Mickaël - Mme ALOIN Séverine - M. VIZQUEL Charles (arrivé au point n°4) - M. BLAIN Sébastien (arrivé au point n°4) - Mme DEFRESSINE Caroline (arrivée au point n°2);</p> <p>Pouvoirs : Mme PINAUDEAU Catherine (donne pouvoir à M. REVEILLAULT Nicolas) - Mme COURTOIS Christelle (donne pouvoir à M. BLANCHARD Bernard) - Mme SIBILEAU Ghislaine (donne pouvoir à VACHON Christèle) - M. BIGNET Grégory (donne pouvoir à GALARD Pascal)</p> <p>Excusé :</p>
<p>Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales un secrétaire a été choisi au sein du Conseil Municipal ; BLANCHARD Bernard ayant obtenu la majorité des suffrages, a été nommé pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</p>	

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025.

Adopté à l'unanimité.

1. Signature d'une convention CEE avec SOREGIES.

La convention « Accompagnement Economies d'Energie Patrimoine Bâti » arrive à son terme le 31/12/2025.

Le décret fixant les règles de la sixième période des certificats d'économies d'énergie (CEE) a été publié au Journal officiel du 4 novembre 2025 et s'appliquera pour la période 2026-2030 et entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

Dans ce cadre, il est proposé la reconduction de cette convention, désormais intitulée « Convention Transition Énergie Climat ».

Sur proposition de Bernard BLANCHARD, adjoint aux bâtiments, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement son adjoint délégué à signer la convention « Accompagnement Economies d'Energie Patrimoine Bâti » avec SOREGIES et pour une durée de 5 ans.

Adopté à l'unanimité.

MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

2. Convention avec Grand Poitiers pour la mise à disposition d'un local pour le Relais Petite Enfance « Val Frimousse ».

Il est proposé de signer une convention avec Grand Poitiers pour remettre à disposition le local de la petite enfance de l'Espace Anne-Marie DUPORT pour 3 ans à compter du 01 janvier 2026 et pour les besoins du Relais Petite Enfance « Val Frimousse » de Grand Poitiers pour 2 à 3 matinée par semaine.

Sur proposition de Karine HERMOUET, adjointe à l'enfance jeunesse, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement son adjoint délégué à signer la convention de mise à disposition de locaux pour le Relais Petite enfance « Val frimousse » pour une durée de 3 ans.

Adopté à l'unanimité.

3. Régularisation de la parcelle chemin rue de la Bourdillière.

Monsieur PICHARD a sollicité la commune pour régulariser la propriété d'une parcelle se trouvant sur le domaine public de la commune. Le bout de la parcelle ZA15 défini après bornage comme ZA97 se trouve en effet sur le chemin piétonnier menant au lac, rue de la Bourdillière.

Mr PICHARD a réalisé les bornages nécessaires et prendra à sa charges les frais de notaire pour rétrocéder cette parcelle ZA 97 de 45 m² à la commune pour l'euro symbolique.

Sur proposition de Stéphanie TOUZALIN, adjointe à l'urbanisme, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- *Accepte la rétrocession de la parcelle ZA 97 de 45 m² à l'euro symbolique.*
- *Autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement son adjoint délégué à signer tout document à intervenir sur l'ensemble de ce dossier.*

Adopté à l'unanimité.

Un courrier de remerciement sera transmis à Mr PICHARD.

4. Ouverture de crédits avant le vote du budget.

Il est proposé d'engager, et surtout de mandater, donc de payer des dépenses d'investissement avant le vote du budget.

La règlementation nous permet d'engager des crédits dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente hors chapitres 13, 16 et 18 et opérations d'ordre du budget principal.

Modalités de détermination des crédits à répartir :

Crédits ouverts au budget 2025 3 736 192.64 €

$3\,736\,192.64 / 4 = 934\,048.16$ €

Les crédits 2026 peuvent être affectés dans la limite de 934 048 €.

Il est proposé de mettre en place un logiciel « Famille » au sein du périscolaire et de la maison des jeunes. Ce logiciel permettra aux familles de pouvoir s'inscrire au périscolaire, à la maison des jeunes, à la cantine, payer en amont les services. Il permettra de mieux anticiper les besoins des effectifs d'encadrement, présenter plus facilement des états pour la CAF, limiter les impayés. Le choix du logiciel n'est pas encore déterminé mais il est proposé d'ouvrir des crédits à hauteur de 12 500 € TTC.

MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

*Le Maire : Les services ont clairement identifié le besoin de changer de logiciel afin de mieux comptabiliser les prestations CAF qui subventionne nos services. La CAF pourra nous accorder une subvention de l'ordre de 40%. Ce logiciel « famille » devrait permettre le recouvrement par prépayer.
Caroline DEFRESSINE : Qu'est-ce que cela sous-entend le prépaiement ? Cela fera des changements pour les parents.*

Le Maire : La nouvelle équipe pourra travailler sur ces prépaiements.

Gervais DESFEUX : Juste une remarque. Je ne mets pas en cause l'utilité du logiciel, mais il n'y a pas eu de discussion sur ce sujet, il n'y a pas eu de commission finances pour en débattre.

Le Maire : oui, il n'y a pas eu de réunion de la commission finances. Pour 2 logiciels, il n'y avait pas d'utilité de réunir la commission, on le fait ici en séance.

Karine HERMOUET : Le logiciel sera utilisé seulement par les services jusqu'au 31/12/2026, le portail « famille » ne sera pas mis en place avant janvier 2027 pour que les services puissent se l'approprier.

Mickaël MICHAUD : Je connais pas mal de logiciel, le prix reste important.

Le Maire : Il s'agit de l'investissement la 1^{ère} année, le montant du fonctionnement annuel n'apparaît pas. Ce n'est qu'une ouverture de crédit, cela ne vaut pas engagement.

Pour une meilleure interaction entre les services et de suivi de dossiers, il est proposé de mettre en place des extensions de nos suites logiciel de la mairie, pour cela il est proposé d'ouvrir des crédits à hauteur de 18 900 €.

Sur proposition de Pascal Galard, adjoint aux finances et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise l'ouverture des crédits suivants :

Opération	Désignation	Objet	Compte	€ TTC
12	Mairie	Logiciel	2051	18 900
34	Ecoles	Logiciel	2051	12 500
			TOTAL	31 400

Le montant des crédits affectés est de 31 400 €.

La collectivité pourra encore avant le vote du budget affecter jusqu'à 902 648 €.

Les crédits de 31 400 € seront repris au Budget primitif définitif.

Adopté à la majorité.

Présents : 22

Pouvoirs : 4

Total : 26

Votants : 26

Pour : 24

Contre :

Abstention : 2 Gervais DESFEUX, Mickaël MICHAUD

5. Tarif de location du vidéoprojecteur.

Suite à l'installation d'un vidéo projecteur à la salle des fêtes, il est proposé de tarifer l'option "Vidéo projecteur + Écran" à 150 €.

Actuellement nous avons déjà un tarif pour l'écran seul à 62€.

Il est aussi proposé d'octroyer la gratuité de cette option à toutes les associations de la commune comme toutes les autres options.

Cette option prendra effet dès le 3 février 2026.

MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

Sur proposition de Christophe BIASON, adjoint à la vie locale, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer à compter du 03 février 2026 le tarif de 150€ à la location de l'option "Vidéo projecteur + Écran" de la salle des fêtes. Cette option sera gratuite pour les associations de la commune.

Adopté à l'unanimité.

6. Convention avec Grand Poitiers pour la reprise par la commune des fauchages de sécurité et de printemps.

Par courrier en date du 17 décembre 2025, Grand Poitiers propose de conventionner avec les communes qui le souhaitent pour réaliser en intégralité la campagne de fauches de sécurité ou de réaliser des campagnes supplémentaires de fauches des accotements.

Il est proposé de signer cette convention pour réaliser l'intégralité des fauches de sécurité et de printemps, la fauche d'automne restant sous la responsabilité de Grand Poitiers.

Le Maire : Avec le Directeur des Services Techniques, on a analysé le coût que cela représenterait pour la commune. Il y a environ 84 km de fauche de printemps. Ont été pris dans les coûts : l'amortissement, le fonctionnement du matériels, l'entretien, le coût de l'agent et en prenant des marges de sécurité, le coût serait de 1700 € pour la commune. Grand Poitiers nous propose de nous verse 5 800 €. Il faudrait entre 2 à 3 semaines de plus de travail pour les Services Techniques. Les services pourraient reprendre les fauches de printemps avec les prestations et la qualité « d'avant 2017 ». En effet, les critères de passage et de finition de Grand Poitiers ne sont pas les nôtres. On reprendra la passe régulière du lamier. La commune reprend la fauche complète. Avec 4 000 € de gain, on a tout intérêt de reprendre la prestation.

Sébastien Blain : Grand Poitiers précise 1 seule fauche de printemps mais le Maire pourra-t-il autoriser pour la sécurité une 2^{ème} fauche si besoin ?

Le Maire : oui le Maire autorisera une 2^{ème} fauche de sécurité voir plus en fonction des conditions climatiques et de sécurités.

Christine RAT : Il sera peut-être nécessaire d'embaucher une personne supplémentaire ?

Le Maire : Le DST regardera si c'est possible de le faire en interne mais si nécessaire, il pourra prendre un intérimaire pour compléter les besoins des services, le delta financier peut nous le permettre.

Caroline DEFRESSINE : Pour cette somme-là pourquoi a-t-on pris le risque d'avoir des accidents ? Je pensais que cela coûtait plus cher.

Le Maire : On parle ici du prix d'une fauche de printemps, la fauche d'automne coûte beaucoup plus cher. Mais oui, pourquoi tant de discussions pour en arriver-là.

Patrick PASTOUR : Un entretien régulier permettra moins de résidu, donc plus de sécurité.

Jacky SZUNIEWIEZ : Cela permettra aux habitants de voir leur commune plus propre

Gervais DESFEUX : Dans la convention il n'y a pas de chiffre, donc à la place des XXX, il faudra mettre 5 800€ et 84 km ?

Le Maire : oui c'est ça, Grand Poitiers a présenté une convention générique, elle sera personnalisée. Le versement sera en fonction de ceux qu'il donne au prestataire.

Cela met fin à 7 ans de lutte, et je remercie Florence Jardin d'avoir autorisé cette décision de reprise. Pour l'instant, Jaunay-Marigny a dit non car il avait un problème de matériel.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement son adjoint délégué à signer la convention pour les fauchages avec Grand Poitiers.

Adopté à l'unanimité.

MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

7. Demande de subventions auprès de l'Etat pour le projet de rénovation énergétique à l'école J KAES.

Un exécutif thématique a présenté le 26 Janvier 2026 le projet de rénovation énergétique des deux écoles.

Il est proposé de faire une première demande de subventions auprès de l'Etat pour les travaux de rénovation énergétique de l'école Jeanne KAES.

On fait d'abord une demande de subvention, après le rdv du 13/02 avec la sous-préfète, on pourra ensuite voir pour ouvrir les crédits pour les travaux. C'est une étape avant les travaux de l'école du Lac qui se feront sur 2027/2028 et là aussi une autre demande de subvention se fera sur 2027.

Caroline DEFERESSINE : Peut-il avoir des surcoûts liés à de l'amiante ? Car les coûts de désamiantage peuvent vite être important

Hugo GITTON : A ce jour, c'est difficile de savoir, on ne touche pas les sols, et on isole par l'extérieur, donc on a peu de risque mais on ne peut pas savoir à ce stade.

Charles VIZQUEL : Il faudrait penser à voir si on peut y ajouter des liens de réseaux entre les 2 bâtiments ?

Le Maire : Bonne remarque, on fait passer l'information pour passer les fourreaux.

Séverine ALOIN : Si on n'a pas la totalité des subventions, jusqu'où la commune peut s'engager ?

Le Maire : Dans tous les cas, la commune doit entretenir ses bâtiments. Il faudra donc faire des travaux de rénovation. De plus, on est sûr d'avoir 25% d'aide avec le Syndicat Energie Vienne, le taux d'endettement de la commune est faible, les écoles sont des bâtiments prioritaires pour la commune, les travaux entraîneront des gains d'énergie, ainsi la rénovation s'impose d'elle-même et dans de bonnes conditions. Si le projet présenté ce soir était retenu, la commune sera en capacité de subvenir à la dépense. Sur un projet trop lourd, elle n'aurait pas pu l'assumer.

L'étude ayant été faite en novembre 2024, une réévaluation sera produite par le cabinet d'étude. Les montants présentés pourront quelques peu changer.

Vu le souhait de la collectivité d'entretenir régulièrement ses bâtiments,

Vu la nécessité de travailler sur une rénovation énergétique de son groupe scolaire Jeanne KAES,

Vu l'aide apportée par le Syndicat Energie Vienne au titre de son programme d'accompagnement à la rénovation énergétique du patrimoine public,

Vu le rapport d'étude de faisabilité des cabinets ABSISCE et EFFILIOS sollicités par le Syndicat Energie Vienne,

Le conseil municipal décide de réaliser des travaux de rénovation énergétique au groupe scolaire Jeanne KAES

L'ensemble des travaux est évalué à la somme **968 176 euros H.T.**

Le Conseil Municipal sollicite l'Etat au titre de la:

- ✓ Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), au taux de 25.82% soit une aide financière de **250 000 €.**
- ✓ Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), au taux de 20% soit une aide financière de **193 635 €.**

MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

Plan de financement

DEPENSES EN EUROS H.T.

Travaux		717 750
Honoraire		183 550
Frais annexes		<u>66 876</u>
		968 176 € HT

RECETTES EN EUROS H.T.

DETR	25.82 %	250 000
DSIL	20%	193 635
Syndicat Energie Vienne	25%	225 033
Commune	20%	<u>299 508</u>
		968 176 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **APPROUVER** cette proposition de réalisation de travaux pour la rénovation énergétique du groupe scolaire Jeanne KAES,
- **SOLLICITER** l'octroi d'une subvention de l'Etat à hauteur de **250 000 €** au titre de la DETR et de **193 635 €** au titre de la DSIL pour ces mêmes travaux,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, l'Adjoint Délégué, à signer toutes pièces permettant de mener à bien l'exécution de ce projet.
- **CONTINUER** à travailler avec le Syndicat Energie Vienne pour établir le programme et la recherche de la maîtrise d'œuvre.

Adopté à l'unanimité.

La réévaluation reçue le 10/02 présente un montant de travaux de 1 081 485 € HT (augmentation des travaux des panneaux photovoltaïque à 90 000 € HT). Les subventions sollicitées seront donc les suivantes :

DETR	23.12 %	250 000
DSIL	20 %	216 297
Syndicat Energie Vienne	23.12 %	250 000
Commune	33.76 %	<u>365 188</u>
		1 081 485 €

Pour information :

- Réunion d'information publique sur les frelons asiatiques le 28/02 à 10h30 à la salle socio-éducative.
- L'ancien bureau des services techniques de Saint-Cyr sera loué à une entreprise.
- Avancement des travaux de voirie place du 11 novembre et rue de la Quarantinière : le chantier n'est pas terminé et les malfaçons constatées font l'objet de recours auprès de Grand Poitiers.
- Travaux réseaux Eaux de Vienne :
 - ✓ En cours, rue de la voie romaine (remplacement des canalisations d'eau potable et reprise des compteurs)

MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

- ✓ En prévision RD910 de l'impasse de la Fouille à la rue de Supplice (remplacement des canalisations d'eau potable et reprise des compteurs) : début des travaux le 06/03 pour 4 mois – changement de 73 branchements en plus de poteaux incendies.
- Urbanisme : Un permis de construire, avenue de paris, a été accordé cette semaine. Il s'agit d'un acteur économique, un paysagiste qui construit son bâtiment pour entreposer ses matériels.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance s'est terminée à 21h40

Le Maire
Nicolas REVEILLAULT



Le secrétaire
Bernard BLANCHARD

